

## DEBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ECOLE

Séance à l'Inspection Académique de Vendée du Vendredi 12/12/2003 9h00 – 12h00

### COMPTE RENDU DES DEBATS

**Animateur** : Philippe SWANNET – Principal Adjoint du collège Edouard Herriot – 85000  
LA ROCHE SUR YON

**Rapporteurs** : Mme ROUYER – Infirmière – Conseillère technique de Monsieur l'Inspecteur  
d'Académie  
M. HUVET : IEN – IIO



#### Rappel des 3 questions

1. Vers quel type d'égalité l'école doit-elle tendre ?
2. Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'état et des collectivités territoriales.
3. Quelles relations établir entre les membres de la communauté éducative – en particulier entre parents et professeurs et entre professeurs et élèves ?



Avant le rappel des règles du débat (Prise de parole – temps réservé à chaque question...) un participant demande la parole en tant que citoyen, parent et fonctionnaire.

Pour lui, l'état a déjà pris les décisions, TOS et médecins scolaires sont déjà en cours de décentralisation afin que les enseignants de l'école privée sous contrat bénéficient du statut de la fonction publique.

Après cette déclaration, il quitte la salle.

La question n°3 ayant été ainsi abordée, le débat s'engage donc sur cette dernière.

- Un premier point de vue s'exprime : « Dans quelques années seuls les enseignants seront gérés par l'éducation nationale, les chefs d'établissements seront des chefs d'entreprise. Le système éducatif va être privatisé.
- Cela ne pourra que l'améliorer, la concurrence public-privé disparaîtra pour le plus grand bénéfice des élèves, il y aura une émulation afin que le système français ne soit plus « à la traîne ».
- La décentralisation créera des inégalités entre départements et régions.
- Il y a déjà des inégalités, la décentralisation peut donc permettre un meilleur suivi plus proche des usagers.
- Les ATOSS auront-ils les mêmes statuts et salaires dans toutes les régions ?
- La décentralisation ne risque-t-elle pas de léser les ATOSS au profit des enseignants ?
- Ce peut être une chance d'unification du service d'enseignement.
- Si les deux systèmes éducatifs demeurent ils doivent être traités à égalité de droits et de devoirs, et l'état doit conserver certaines compétences telle une gestion nationale.

- Le co-pilotage (état – collectivités) doit veiller au respect de :
  - l'équité de traitement
  - l'uniformité des contenus des enseignements
  - la validation des diplômes
  - la capacité d'arbitrage en cas de dysfonctionnement.
- Notre culture jacobine survalorise le concept d'état, notre modèle éducatif n'est pas commun à l'Europe. Peut-être faudrait-il développer en parallèle la réflexion au niveau européen et au niveau local en allant vers moins d'état.
- La concurrence est une approche positive, elle permet de progresser, elle existe déjà au niveau des « grands des écoles » peut-être faudrait-il l'introduire au niveau des diplômes universitaires.
- Le recrutement par concours est-il judicieux ? Oui, car ils garantissent l'égalité des chances, mais souvent leur contenu n'est pas adapté aux profils des postes.
- Il est regretté que la culture d'objectifs soit trop souvent ignorée par l'état et que l'attachement du fonctionnaire à son établissement soit trop rare.
- Le recrutement des personnels par le chef d'établissement n'est pas considéré comme une priorité et les avis sur ce sujet sont globalement négatifs.

Le temps de cinquante minutes imparti à cette question étant atteint, la question n° 1 est abordée.



- Comme le montrent les tableaux introductifs, l'éducation nationale n'a pas à « rougir » de ses performances même si des progrès restent à accomplir :
    - au niveau de l'information des parents
    - au niveau de l'orientation des élèves
    - au niveau des internats
  - Pourquoi malgré tout ce qui a été réalisé, une frange de la population scolaire est-elle toujours marginalisée ? Les moyens affectés ne sont pas toujours la panacée et les facteurs familiaux et humains sont ici essentiels.
  - Les choix proposés par l'école doivent être plus lisibles et le rôle des partenaires accru.
- L'inégalité qui côtoie l'école n'est pas toujours prise en compte et l'école doit être son propre recours.
- Il faut aller vers plus de discrimination positive (ZEP) et développer au collège le système d'aide aux devoirs mis en place à l'école primaire.
  - Le maintien de classes hétérogènes est accepté avec toutefois la nécessité de bien repérer les compétences pédagogiques et éducatives des enseignants et de leur donner les moyens (redéfinition de leur service) de développer certaines missions (accueil des élèves demandeurs, coordination pédagogique, concertation...).

- La lutte contre les inégalités nécessite des réponses essentiellement pédagogiques. Il faut faire confiance aux chefs d'établissements sur des objectifs clairs et leur donner les moyens de les mettre en œuvre. L'élève doit être l'acteur de sa formation, sa réconciliation avec l'école doit lui permettre, pour une part, de se reconstruire.

Les enseignants doivent s'ouvrir dans l'accomplissement de cette tâche aux partenaires extérieurs avec des missions identifiées.

- Peut-être faut-il des statuts différents pour les enseignants en fonction du type d'établissement dans lequel ils exercent.

La question n° 2 vient tout logiquement prendre sa source dans la notion de partenariat, les parents en étant une composante essentielle, et c'est sous cet éclairage que les réflexions prennent corps.



- Les enseignants vivent dans « leur monde » et se remettent peu en question, ils ont le pouvoir de la note sur les enfants, les parents sont acceptés mais à dose homéopathique.
- Les associations de parents d'élèves ont un rôle important à jouer de facilitateur de l'amélioration et du développement du relationnel entre les professeurs et les parents.
- Les familles doivent être impliquées et intégrées à la notion d'équipe, le dialogue et la lisibilité du fonctionnement de l'école sont essentiels à la bonne marche de l'institution et aux progrès qu'elle doit générer.
- Chacun doit prendre conscience de l'inégalité des élèves dans leur vie familiale et donc favoriser l'accompagnement en dehors de la classe (méthodologie – explications et conseils).
- Le Comité à l'Education à la Santé et à la Citoyenneté peut être une forme de réponse puisqu'il implique tous les membres de la communauté scolaire et présente un lieu de co-éducation.
- Dans la relation entre élève et enseignant respect mutuel et confiance représentent les valeurs communes sur lesquelles doivent se fonder le face à face pédagogique et éducatif.
- Tout laxisme doit être banni dans la relation à l'élève, la réussite de l'enfant étant liée au professionnalisme des enseignants (qualité du recrutement), à la mise en place d'une évaluation réfléchie et formatrice, à la transmission d'un savoir de qualité et à une bonne connaissance du jeune s'appuyant sur des valeurs éducatives fortes.

Au terme de ces trois heures de débat, trois priorités pour l'école sont avancées, priorités explicitées aux participants et analysées par eux.



### **Trois priorités pour l'école.**

Priorité n° 1 : Vers quel type d'égalité l'Ecole doit-elle tendre ?

L'école doit reconnaître l'existence d'une inégalité des enfants dans les familles.

A l'école même, si l'égalité existe déjà, elle doit encore progresser pour couvrir les besoins des publics les plus fragilisés :

- Pour cela, il convient de faire évoluer le métier d'enseignant.
- Le statut des enseignants doit s'adapter à cet état de fait et être modifié de façon à augmenter le temps passé avec les enfants au-delà des séquences d'enseignement.

Priorité n° 2 : Quelles relations établir entre les membres de la communauté éducative, en particulier entre parents et professeurs et entre professeurs et élèves ?

Les parents, pris dans le sens de « l'institution parents », qui disposent déjà des conseils d'école dans le premier degré et des conseils d'administration dans le second degré, doivent disposer d'une place plus importante, et pour cela :

- Avoir les moyens de s'organiser et agir au plus près de l'école.
- Et pouvoir travailler sur les projets pédagogiques des écoles et des établissements.

Priorité n° 3 : Comment en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?

La décentralisation doit s'aborder sans crainte mais avec le souci d'en maîtriser les effets, principalement pour éviter toute discrimination qui toucherait les conditions de scolarisation des élèves.

- Pour cela, le maintien des concours nationaux de recrutement, la définition des contenus de formation et l'élaboration des diplômes doivent être maintenus.
- Mais, en gérant au plus près du lieu de travail, la décentralisation doit améliorer la réponse pédagogique en autorisant la différence et l'expérimentation.

R. HUVET

Mme ROUYER

Ph. SWANNET